
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AOÛT 2015

L'an deux mil quinze et le quinze août à 16h45 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Mesdames BARTHELEMY, MOUSSET et Messieurs BELLEMAIN, HAKKENBERG, POLATOUCHE

Absentes excusées : Mesdames DENIS et BESSE

Procurations : Madame DENIS à Madame BARTHELEMY et Madame BESSE à Monsieur BELLEMAIN;

Madame BARTHELEMY est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 7 - Présents : 5 - Qui ont pris part à la délibération : 7

Lecture du compte rendu du 11 août 2015, il est approuvé à l'unanimité.

1. LOCATION ATELIER A COURT TERME.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune à reçu une demande de location précaire de Madame Agnès BREUILLAUD pour la 2^{ème} partie de l'atelier. La période demandée est du 16 août au 31 décembre 2015. Monsieur le Maire propose un loyer de 60,00€ mensuel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : **ACCEPTE** de louer à Madame Agnès BREUILLAUD pour la période du 16 août au 31 décembre 2015 **ACCEPTE** le tarif du loyer à 60,00 € mensuel **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

2. ANCIENNES FENETRES MAIRIE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les fenêtres de la mairie ont été changées et que les anciennes fenêtres avaient été prévues en destructions. La commune a décidé de les récupérer et de les proposer à Monsieur Gérard HAKKENBERG, qui en avait fait la demande.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les donner à Monsieur Gérard HAKKENBERG en compensation de ses déplacements pour la commune ainsi que ses frais de dépassements forfait téléphonique.

Monsieur Gérard HAKKENBERG n'a pas pris part au vote. Le Conseil Municipal, par 5 voix POUR et 1 voix CONTRE. **ACCEPTE** de donner les anciennes fenêtres à Monsieur Gérard HAKKENBERG.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Limitation de poids sur les ponts et chemins. Prise de rendez-vous avec Monsieur BRETON de la DDT.

La Séance est levée à 16h56